

**délibération D\_2024\_2\_6**

**OBJET : Vote du BP 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif pour l'année 2024 qui s'établit, après affectation des résultats et des restes à réaliser comme suit :

- Section de fonctionnement en recette et en dépense : 608 702,69 €
- Section d'investissement en recette et en dépense : 684 124,87 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Budget Primitif de 2024 pour la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépense et en recette, après reprise des résultats à 608 702,69 € et pour la section d'investissement qui s'équilibre en dépense et recette après reprise des résultats et des restes à réaliser à 684 124,87 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.